

Séance du 12 novembre 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Le Conseil Communal de Bernissart est valablement représenté pour délibérer ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Bernissart à l'intercommunale Ideta;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à
l'Assemblée générale du 18 décembre 2025 par mail daté du 24 octobre 2025;

Vu les statuts de l'Intercommunale Ideta;

Considérant que la Commune de Bernissart doit désormais être représentée à
l'Assemblée générale par 5 délégués;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués
représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale Ordinaire de
l'Agence Intercommunale Ideta le 18 décembre 2025;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour
et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par voie électronique;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée, à savoir :

1. Plan stratégique et budget 2026-2028
2. Modification (Prorogation) du terme statutaire
3. Modification des statuts
4. Divers

Considérant que la Commune de Bernissart souhaite jouer pleinement son rôle
d'associée dans l'Intercommunale;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à
l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

DECIDE :

- D'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 décembre 2025 d'Ideta :

Le point n° 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Plan stratégique et budget 2026-2028

Par

Le point n° 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Modification (Prorogation) du terme statutaire

Par

Le point n° 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Modification des statuts

Par

Le point n° 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Divers

Par

- De charger le Conseil Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

La délibération contenant le mandat impératif et le vote de la Commune doit parvenir au Secrétariat d'Ideta à l'adresse suivante : poolassistantesDGSG@ideta.be et/ou copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale précitée.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN